

Image not found or type unknown



Pacs avec conjointe française?

Par **Idy**, le **24/01/2014 à 13:29**

Bonjour, rnje vis en couple depuis 15mois avec ma fiancé qui est française, on souhaiterait se pacsé et faire les démarches pour se régulariser, ma question est: rnsi je dépose mon dossier, est ce que ça sera bon? sachant qu'on on a beaucoup de justificatifs de vie commune et que j'ai quatre ans de présence en France, j'étais sous Oqtf l'année dernière et que je viens d'avoir mon jugement de divorce..rnque me conseillez vous, si y a des gens dans mon cas je souhaiterai qu'ils me disent comment ça s'est passé.rnMeilleurs vœux à tout le monde et merci de me répondre rncordialement

Par **amajuris**, le **24/01/2014 à 13:39**

bjr, rncomme souvent répété le pacs avec un partenaire français n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour. rnil ne donne pas de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour. rncdt